



La CGT  
des établissements  
d'Enseignement supérieur  
et de Recherche

Pour un Service public national  
d'Enseignement supérieur et de Recherche,  
laïque, démocratique et émancipateur

# Encore une attaque contre la liberté d'expression universitaire

## Mathias Chauchat abusivement suspendu par l'Université de Nouvelle-Calédonie

26/11/2024

**M. Chauchat, professeur des universités en droit public, a été suspendu « à titre conservatoire » le 12 octobre 2024 pour quatre mois par la présidente de l'Université de Nouvelle-Calédonie au seul prétexte de propos, tenus en tant qu'élu au Conseil d'Administration et que chercheur spécialiste du sujet, qui déplaisent à une tendance politique.**

M. Chauchat est un spécialiste internationalement reconnu des processus de décolonisation, expert auprès de l'ONU et des instances néocalédoniennes. Suite à une action de la police dans le quartier de l'université et à un départ de feu devant l'université, il a exprimé, dans le respect des principes d'objectivité scientifique qui s'imposent aux universitaires, un commentaire visant un apaisement en considérant que certaines mesures institutionnelles n'apaisent pas le conflit en cours : « Il faut recréer du lien social et l'interpellation de 3000 jeunes Kanak, nombre démesuré représentant 3% de la population kanak totale, n'aide pas ».

Des élu·es de partis anti-indépendantistes en Nouvelle-Calédonie, ignorant l'indépendance statutaire des universitaires, ont fait pression pour obtenir des sanctions contre ces propos qui leur déplaisent et leur paraissent partisans parce qu'ils ne vont pas dans le sens de la criminalisation des actions indépendantistes. Dans ce contexte, la présidente de l'université a annoncé publiquement, avant même d'en avoir informé le principal intéressé, le lancement d'une procédure sans aucun fondement juridique assortie d'une suspension conservatoire. Cette suspension elle-même est abusive puisqu'elle n'est justifiée que lorsque des personnes au sein de l'établissement sont mises en danger imminent par la présence de l'individu concerné.

M. Chauchat et sa fille Louise, avocate de militants kanak, sont la cible d'attaques violentes, dont des menaces de mort, de la part d'anti-indépendantistes, suite à la publication en 2020 de leur ouvrage *Le sens du Oui. La sortie de l'Accord de Nouméa* dans lequel ils plaident pour un destin indépendant commun des populations de l'archipel, le droit à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie étant reconnu par l'ONU.

Empêché de poursuivre ses activités de recherche, M. Chauchat ne peut plus, notamment, piloter le programme international Inclusive Peace dont il est le responsable. Il a introduit auprès du Conseil d'État un recours en référé-suspension contre la décision de la présidente de l'université.

**La CGT FERCSUP condamne fermement cette attaque politique partisane et abusive contre la liberté d'expression non seulement d'un universitaire mais, qui plus est, d'un élu du personnel s'exprimant en cette qualité lors d'une séance du conseil d'administration. Elle apporte tout son soutien à M. Chauchat et à sa démarche auprès du Conseil d'État. Elle exige que le Ministre Hetzel fasse respecter les libertés académiques à l'Université de Nouvelle-Calédonie.**

